



Diversification de l'économie
de l'Ouest Canada

Western Economic
Diversification Canada

Plan d'évaluation quinquennal 2014-2019

DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADA

Politique et Orientation stratégique

Mai 2014

Table des matières

1.0	INTRODUCTION	2
2.0	L'ÉVALUATION AU GOUVERNEMENT DU CANADA	2
3.0	CONTEXTE DE LA PLANIFICATION	2
3.1	Objectif et portée du processus de planification	2
3.2	Analyse environnementale	3
3.3	Liens entre le plan d'évaluation quinquennal et les priorités du gouvernement, des organismes centraux et du Ministère	4
4.0	APPROCHE GLOBALE	5
5.0	PLAN D'ÉVALUATION QUINQUENNAL	5

1.0 INTRODUCTION

La *Loi sur la gestion des finances publiques* et la Politique sur l'évaluation du Conseil du Trésor exigent que les administrateurs généraux des petits ministères et organismes évaluent toutes les subventions et les contributions permanentes sur une période de cinq ans.

La Direction de la politique et de l'orientation stratégique (POS) de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a élaboré un plan quinquennal en vue de satisfaire aux exigences de la politique en matière d'évaluation. Le plan d'évaluation quinquennal couvre les exercices 2014-2015 à 2018-2019.

Les projets et missions d'évaluation prévus dans le plan quinquennal ont été déterminés en fonction d'une combinaison de consultations, d'analyses et de processus d'établissement des priorités, décrits ci-dessous.

2.0 L'ÉVALUATION AU GOUVERNEMENT DU CANADA

Au gouvernement du Canada, l'évaluation est la collecte et l'analyse systématiques de données probantes sur les résultats des programmes. Ces données servent à évaluer la pertinence et le rendement des programmes, ainsi qu'à trouver d'autres modes d'exécution ou d'autres façons d'obtenir les mêmes résultats.

L'évaluation fournit aux Canadiens, aux parlementaires, aux ministres, aux organismes centraux et aux administrateurs généraux une appréciation neutre et fondée sur des éléments probants de l'optimisation des ressources, c'est-à-dire de la pertinence et du rendement des programmes fédéraux.

Voici les principaux objectifs de l'évaluation :

- Favoriser la responsabilisation à l'égard du Parlement et des Canadiens en aidant le gouvernement à rendre compte de façon crédible des résultats obtenus au moyen des ressources investies dans les programmes;
- Éclairer les décisions du gouvernement sur l'affectation et la réaffectation des ressources;
- Aider les administrateurs généraux à gérer en fonction des résultats en indiquant si leurs programmes donnent les résultats escomptés, et ce, à un coût abordable;
- Appuyer l'amélioration des politiques et des programmes en aidant à cerner les leçons retenues et les pratiques exemplaires.

3.0 CONTEXTE DE LA PLANIFICATION

3.1 Objectif et portée du processus de planification

Le processus de planification vise à produire un plan d'évaluation quinquennal pour approbation par le sous-ministre.

Le plan vise tous les programmes permanents de subventions et de contributions, ainsi que les dépenses directes d'autres programmes, à la convenance du ministère, conformément à la Politique sur l'évaluation du Conseil du Trésor. Pour la période de 2014 à 2019, le Ministère n'a pas de dépense importante prévue par la loi, ni d'évaluation particulière demandée par le Secrétariat du

Conseil du Trésor ni d'évaluation liée à DEO décrite dans le plan d'évaluation du gouvernement du Canada. Si ces circonstances changent pendant la durée du plan, celui-ci sera modifié en conséquence. Le plan est examiné et mis à jour annuellement ou lorsque le mandat des programmes est considérablement modifié.

On a élaboré le plan d'évaluation en tenant compte du contexte général du gouvernement dans lequel DEO évolue. Les sections suivantes décrivent le contexte ainsi qu'une brève méthode utilisée pour élaborer le plan d'évaluation quinquennal.

3.2 Analyse environnementale

Priorités et facteurs globaux du gouvernement

Aux termes de la *Loi fédérale sur la responsabilité* et du Plan d'action en avril 2006, le gouvernement du Canada a amélioré son engagement à l'égard des dépenses responsables et de la responsabilisation en mettant l'accent sur l'optimisation des ressources et en élargissant la portée des évaluations au-delà des programmes de subventions et de contributions. La *Loi sur la gestion des finances publiques* exige maintenant que tous les programmes de subventions et de contributions soient examinés au cours d'un cycle quinquennal.

Le Système de gestion des dépenses (SGD) du gouvernement du Canada exige des renseignements clairs sur les résultats attendus, de bons modèles logiques, des cadres de rendement réalisables et des évaluations périodiques pour éclairer la prise de décisions en matière de programmes. Le SGD est axé sur les résultats et la rentabilité de toutes les dépenses.

La Politique sur la structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR) du gouvernement du Canada établit que les ministères doivent détenir des renseignements sur la mesure du rendement, en fonction desquels les décisions en matière d'affectation et de réaffectation peuvent être prises. Le cadre de mesure du rendement doit comprendre des données financières et non financières intégrées. L'élaboration et l'application de mesures du rendement font depuis longtemps partie intégrante de la fonction d'évaluation des programmes au gouvernement. Les unités d'évaluation utilisent généralement des mesures du rendement des programmes pour évaluer l'impact et l'efficacité des divers programmes gouvernementaux.

Priorités et facteurs des organismes centraux

La Politique sur l'évaluation du Conseil du Trésor prévoit que les administrateurs généraux des petits ministères et organismes doivent évaluer tous les cinq ans l'ensemble des programmes permanents de subventions et de contributions, comme l'exige l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et évaluer les dépenses directes de programme, à l'exclusion des subventions et des contributions, selon les besoins du ministère.

Programmes et priorités du Ministère

L'architecture d'alignement des programmes (AAP) de DEO constitue la base de ses rapports au Parlement. L'AAP décrit la manière dont le Ministère gère ses ressources pour atteindre les résultats escomptés. L'AAP est axée sur les programmes et les sous-programmes visant à développer et à diversifier l'économie de l'Ouest canadien. Selon l'AAP, le résultat stratégique de DEO est le suivant :

- **Une économie diversifiée et en croissance dans l'Ouest canadien**

Les quatre activités de programme suivantes contribuent à l'atteinte de ce résultat stratégique :

- **Développement des entreprises et innovation** : Les PME de l'Ouest canadien participent au commerce international et sont compétitives et innovatrices;
- **Croissance économique des collectivités** : Les collectivités de l'Ouest canadien disposent d'entreprises solides, de capacités de développement socioéconomique et de l'infrastructure publique nécessaire pour soutenir la croissance économique;
- **Politique, représentation et coordination** : Les politiques et les programmes renforcent l'économie de l'Ouest canadien;
- **Services internes** : Un soutien efficace et performant favorisant l'obtention du résultat stratégique du Ministère.

DEO a établi sept priorités organisationnelles pour 2014-2015 : Innovation, compétences, développement économique des Autochtones, commerce et investissement, approvisionnement fédéral en matière de défense, modernisation du Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien (RSEOC) et gestion axée sur l'excellence dans un environnement changeant.

Appel de propositions – Le Ministère a lancé un processus d'appel de propositions (AP) pour sélectionner des projets à financer. Un appel de propositions est un processus opérationnel équitable, ouvert, transparent et largement reconnu dans le cadre duquel les parties intéressées élaborent des propositions de projet et demandent du financement pour mener des activités qui appuient les objectifs et les priorités définis par le Ministère. À l'heure actuelle, le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest (PDEO) comporte deux volets et deux processus de présentation de demandes :

- Le premier volet prévoit du soutien à l'égard des organismes sans but lucratif (OSBL) pour des projets harmonisés avec les priorités de DEO;
- Le second volet est lié à l'Initiative InnO (Initiative d'innovation dans l'Ouest), qui offre des contributions remboursables à de petites et moyennes entreprises (PME) à but lucratif afin que leurs technologies innovatrices puissent passer des derniers stades de recherche et développement à celui de la pénétration du marché.

Un appel de propositions sera lancé deux fois par année pour les deux volets. Des projets touchant tous les secteurs d'activité seront examinés. Par le biais du processus d'AP, le Ministère souhaite pouvoir renforcer sa capacité de réaction aux tendances économiques et aux besoins de l'industrie et s'assurer d'harmoniser ses efforts avec les plans et les priorités du gouvernement du Canada.

3.3 Liens entre le plan d'évaluation quinquennal et les priorités du gouvernement, des organismes centraux et du Ministère

Le plan d'évaluation est directement lié aux priorités ministérielles actuelles, à l'AAP et à la SGRR, et est conçu pour évaluer en profondeur les subventions et les contributions permanentes au cours des cinq prochaines années, comme le prévoit la Politique sur l'évaluation du Conseil du Trésor. Le plan établit les cibles et les échéances propres à chaque évaluation de projet. Les missions d'évaluation prévues dans le plan fourniront des renseignements objectifs, à jour et pertinents sur les dépenses des programmes, afin d'appuyer l'atteinte du résultat stratégique de DEO.

4.0 APPROCHE GLOBALE

POS a tenu compte des éléments suivants pour élaborer le présent plan :

- Les ressources consacrées aux projets et aux missions d'évaluation au cours de chaque exercice;
- Un examen de l'AAP, du Rapport sur les plans et les priorités (RPP), du Rapport ministériel sur le rendement (RMR) et des plans d'activités du Ministère;
- Un examen des priorités du gouvernement du Canada, y compris des priorités à l'échelle du gouvernement en matière d'évaluation;
- La consultation du personnel des programmes pour déterminer leurs besoins sur le plan de l'évaluation et de la consultation;
- Un examen des plans d'évaluation des années précédentes pour déterminer si des travaux incomplets devraient être abordés dans le plan quinquennal;
- Un examen des renouvellements des pouvoirs antérieurs en matière de paiements de transfert et des missions d'évaluation connexes;
- Un examen des plans d'évaluation d'autres ministères pour les programmes exécutés par DEO au nom d'autres ministères fédéraux.

4.1 ÉVALUATIONS ANTÉRIEURES

Voici les évaluations effectuées au cours des cinq derniers exercices en fonction des plans d'évaluation approuvés :

- Évaluation des accords de développement urbain en 2009-2010
- Évaluation du programme des Centenaires en 2009-2010
- Évaluation du Programme de prêts et d'investissements en 2010-2011
- Évaluation du Programme sur le dendroctone du pin ponderosa en 2010-2011
- Évaluation du Programme d'aide aux entrepreneurs ayant une incapacité (PAEI) en 2010-2011
- Évaluation de l'activité Innovation en 2011-2012
- Évaluation de l'Entente de partenariat pour le développement économique de l'Ouest en 2011-2012
- Évaluation de l'Initiative pour les femmes entrepreneurs en 2012-2013
- Évaluation des activités sous la priorité Commerce et investissement en 2012-2013
- Évaluation du Programme de développement des collectivités en 2013-2014

5.0 PLAN D'ÉVALUATION QUINQUENNAL

En se basant sur l'approche globale, on a élaboré une liste des évaluations prévues au cours des cinq prochaines années en vue de l'intégrer au plan (tableau 1). Le plan d'évaluation orientera l'utilisation des ressources en matière d'évaluation au sein du Ministère et contribuera à l'exécution efficace et efficiente des programmes.

Voici les principales caractéristiques du plan :

- Couverture totale des dépenses en matière de subventions et de contributions (toutefois, il faut déterminer l'évaluation de l'importance relative du développement des collectivités);

- Harmonisation avec l'AAP dans la mesure du possible (tableau 2), compte tenu toutefois d'initiatives particulières, notamment de la nécessité de distinguer les partenaires du réseau;
- Reconnaissance de la nécessité de distinguer l'Initiative InnO des projets réguliers financés par le PDEO selon le processus d'AP pour les organismes sans but lucratif (même si les deux catégories contribuent aux secteurs de l'AAP liés à l'innovation);
- Évaluation du processus d'AP (pour l'Initiative InnO et les AP réguliers visant les organismes sans but lucratif dans le cadre du PDEO).

Toutes les évaluations prévues dans le présent plan quinquennal fourniront des conclusions sur la pertinence et le rendement (efficacité, efficacité et économie) des activités ministérielles. Les évaluations permettront d'évaluer les enjeux de base indiqués ci-dessous. Le Ministère peut choisir d'aborder des enjeux additionnels dans chaque évaluation.

- Enjeu n° 1 : Besoin continu et démontrable
- Enjeu n° 2 : Conformité aux priorités du gouvernement
- Enjeu n° 3 : Conformité aux rôles et responsabilités du gouvernement fédéral
- Enjeu n° 4 : Obtention des résultats escomptés
- Enjeu n° 5 : Démonstration de l'efficacité et de l'économie

Sous réserve de l'obligation d'aborder tous les enjeux de base, le Ministère peut choisir l'approche d'évaluation et l'ampleur de l'effort à déployer en fonction des risques et des caractéristiques des programmes, de même que de la qualité de l'information sur le rendement dont il dispose pour chacun des programmes.

Tableau 1 : Projets d'évaluation pour 2014-2019

NOM DU PROJET	DESCRIPTION / CONTEXTE DU PROJET	RESSOURCES		ANNÉE					DATE DE LA DERNIÈRE ÉVALUATION
		ETP	MONTANT DU CONTRAT	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	
Évaluation de la productivité et de la croissance des entreprises	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement	0,8	50 000 \$	X					Évaluation du PDEO de 2008
Évaluation du Réseau de services aux entreprises autochtones (RSEA), des OFVE et du PAEI	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement	0,8	70 000 \$	X					Évaluation du RSEA de 2006, étude d'impact de 2009 relative aux OFVE et évaluation du PAEI de 2011
Évaluation du commerce, de l'investissement et de l'accès aux marchés	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement	0,8	60 000 \$				X		2013
Évaluation du renforcement de la capacité d'innovation et de la commercialisation de la technologie	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement	0,8	80 000 \$			X			Évaluation de l'innovation de 2012
Évaluation de l'Initiative d'innovation dans l'Ouest (Initiative InnO)	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement	0,8	60 000 \$				X		
Évaluation à mi-parcours du processus d'appel de propositions (Initiative InnO et volet des organismes sans but lucratif du PDEO)	Évaluation à mi-parcours axée sur la mise en œuvre	0,8	60 000 \$		X				
Évaluation du développement des collectivités	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement	0,8	20 000 \$			X			Évaluation du PDEO de 2008
Évaluation du Programme de développement des collectivités	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement	1,5	80 000 \$					X	2014

NOM DU PROJET	DESCRIPTION / CONTEXTE DU PROJET	RESSOURCES		ANNÉE					DATE DE LA DERNIÈRE ÉVALUATION
		ETP	MONTANT DU CONTRAT	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	
Évaluation de la politique, de la représentation et de la coordination	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement	0,8	60 000 \$		X				2009
PROGRAMMES ET INITIATIVES DIRIGÉS PAR D'AUTRES MINISTÈRES									
Évaluation du Fonds Chantiers Canada – volet Collectivités (FCC-VC) (DEO soutiendra cette évaluation menée par Infrastructure Canada.)	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement			X					
Évaluation de l'Initiative de développement économique (DEO soutiendra cette évaluation menée par Industrie Canada.)	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement						X		
Évaluation du Réseau Entreprises Canada (DEO soutiendra cette évaluation menée par Industrie Canada.)	Évaluation d'impact axée sur la pertinence et le rendement						X		2014

Tableau 2 : Lien avec l'AAP

Nom du projet	Développement et innovation des entreprises				Croissance économique des collectivités				Politique, représentation et coordination	
	Commerce, investissement et accès aux marchés	Productivité et croissance des entreprises	Constitution des capacités en matière d'innovation	Commercialisation de la technologie	Programmes d'infrastructure	Développement des collectivités	Programme de développement des collectivités	Initiatives économiques ciblées	Représentation et coordination	Analyse économique
Évaluation de la productivité et de la croissance des entreprises		X								
Évaluation du RSEA, des OFVE et du PAEI		X				X				
Évaluation du commerce, de l'investissement et de l'accès aux marchés	X									
Évaluation du renforcement de la capacité d'innovation et de la commercialisation de la technologie			X	X						
Évaluation de l'Initiative d'innovation dans l'Ouest (Initiative InnO)				X						
Évaluation à mi-parcours du processus d'appel de propositions (Initiative InnO et volet des organismes sans but lucratif du PDEO)	X	X	X	X		X				
Évaluation du						X				

développement des collectivités										
Évaluation du Programme de développement des collectivités							X			
Évaluation de la politique, de la représentation et de la coordination									X	X